

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 17 juin 2025
L'an deux mille vingt-cinq le 23 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Monsieur RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Monsieur BERARDET Jean-Noël

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Noël BERARDET secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 mai 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 26 mai 2025.

A l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 mai 2025.

IV- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CREDITS : SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR CHANGEMENT DE COMPTE

Arrivée de Monsieur AJOUX et Madame LLORENS qui prennent part aux votes à compter de ce point.

A la demande du Trésor Public, le remboursement des frais de personnel extérieur doit être imputé désormais au compte 6216.

Cette dépense était prévue au compte 6218 du budget 2025, il convient donc de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte cette imputation.

- Compte 6218 (autres personnel extérieur) : - 60 000 €
- Compte 6216 (personnel affecté par le GFP) : + 60 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1.

V- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDITS : SECTION DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR CORRECTION AMORTISSEMENTS ET INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES TRAVAUX FENÊTRES ECOLE

A la demande du Trésor Public, un suramortissement a été constaté pour un montant de 436.00 € ainsi que des intégrations de frais d'études « Travaux fenêtres école » datant de 2021 non faites pour un montant de 3 000.00 €.

Afin de passer les écritures sur l'exercice 2025, il convient donc de procéder à une décision modificative.

- Compte 781 (reprises sur amortissement) : + 436.00 €
- Compte 2803 (Frais d'études) : + 436.00 €
- Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 436.00 €
- Compte 023 (Virement à la section d'investissement) : + 436.00 €
- Compte 2131 (Bâtiments publics) : + 3000.00 €
- Compte 203 (Frais d'études) : + 3 000.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Retour de l'étude ABEILLE RENOV'. Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions sur cette étude.
- Organisation de la fête des voisins. Les élus disponibles pour l'installation sont conviés à 17h30 dans l'ancienne cour de l'école.
- La commission « fleurissement » doit être réunie pour la suite des plantations (désherbage et arrosage).
- Monsieur PERRADIN indique que trois offres de prix ont été reçues pour la consultation des travaux de voirie 2025. Actuellement en négociation ce point sera délibéré en conseil municipal de juillet 2025.
- Monsieur PERRADIN évoque les arbres des parcelles privées tombés au lagunage de Romans Ferrari.
- Madame LLORENS fait part de son constat sur une recrudescence d'incivilité des automobilistes.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h04

Séance du Conseil Municipal le **mardi 15 juillet 2025 à 19H00**

Romans, le 24 juin 2025

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Noël BERARDET